



L'APPRÉCIATION DE L'ERREUR MÉDICALE

PAR LES PATIENTS ROMAINS

VALÉRIE GITTON-RIPOLL

UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 - CRATA

Résumé

Dans la littérature latine non spécialisée, la figure du médecin est souvent objet de critiques, mettant notamment en doute ses compétences. Les patients sont nombreux à dénoncer ses prétendues erreurs, soit qu'il ne porte pas de diagnostic correct, soit qu'il se trompe de traitement, ou recourt trop à la chirurgie ; soins et assassinat sont confondus par eux dans un même geste thérapeutique, confusion encouragée par quelques assassinats politiques perpétrés avec la complicité d'un médecin. Ces critiques redondantes relèvent d'un lieu commun qui ne se lit pas seulement dans les œuvres de fiction (théâtre, satire, roman), mais aussi sur les épitaphes, chez les historiens et les auteurs plus techniques, comme Caton et Pline. Plus que l'absence d'erreur, ce qui est attendu à Rome du médecin, c'est la *fides* et l'*humanitas*.

Abstract

In non-specialized Latin literature, the character of the physician is often criticized, particularly for his lack of competence. Many patients denounce his so-called errors, either because he does not make a correct diagnosis, or because he makes a mistake in his treatment, or for his excessive use of surgery; they confuse care and murder in the same therapeutic gesture, a confusion encouraged by a few political murders perpetrated with the complicity of a doctor. These redundant criticisms are part of a commonplace that can be found not only in fiction works, like theatre, satire, novels, but also in epitaphs, among historians and more technical authors such as Cato and Pliny. More than absence of error, what is expected from the physician in Rome is fides and humanitas.

Le thème de l'erreur médicale a été beaucoup débattu ces deux dernières années, du fait de la pandémie de coronavirus : dans le cas d'une maladie nouvelle, contre laquelle aucun traitement n'est encore connu, à qui accorder sa confiance ? Quels risques encourt-on en essayant les nouveaux traitements proposés ? Puisque les Anciens, soumis comme nous aux épidémies et aux maladies, et parfois aux maladies nouvelles, remettaient leur vie entre les mains de leur médecin, la question d'une possible erreur a dû les inquiéter aussi. De fait, on trouve une dénonciation de l'erreur médicale chez deux catégories de population : chez les médecins et chez leurs patients. Les médecins dénoncent l'erreur de leurs confrères et rivaux, dans le cadre d'une concurrence professionnelle qui passait non seulement par l'efficacité thérapeutique, mais aussi par l'habileté rhétorique. Mais ce n'est pas eux qui nous retiendront, car ce point a déjà été étudié, et nous allons plutôt nous attacher à la dénonciation de l'erreur médicale par les patients, d'après les exemples que nous avons pu relever dans la littérature latine, sans prendre en compte les textes médicaux. L'étude que nous allons proposer concernera le monde romain, de Caton à Apulée ; elle envisagera uniquement les témoignages d'erreurs médicales attribuées au médecin par les patients, et non les autres accusations portées contre lui¹ ; elle exclura les mentions positives de ceux qui entretiennent de bons rapports avec la profession.

Les exemples ne manquent pas en effet de mise en accusation des médecins, soit pour incompetence, soit pour prise de risque d'un traitement trop dangereux, soit même pour cruauté. Cela pose des problèmes qui s'enchaînent : comment un profane peut-il reconnaître l'erreur médicale lors qu'il n'est pas lui-même spécialiste ? La mort du patient est-elle le critère ? Mais comment distinguer entre issue forcément fatale et erreur médicale sans se référer à la parole du médecin ? Où est l'erreur, où est la fatalité de la maladie ? Quelques témoignages accusent même le médecin de crime ; comment est-il mis en évidence ? Ce crime est-il condamné par la justice ?

Il faudra donc commencer par bien distinguer entre erreur et crime ; mais aussi entre faits historiques et broderie littéraire sur le thème du médecin félon ou incompetent. Nous verrons ensuite les différents types d'erreurs médicales et la façon dont les patients les diagnostiquent ; puis les conséquences de cette défiance, sur les patients mais aussi sur les médecins. L'erreur médicale est à envisager, bien sûr, du point de vue antique et non du nôtre, dans la perspective

¹ Comme l'accusation de vol rapportée par CICÉRON dans le *Pro Cluentio* 179-180 contre l'esclave médecin Straton, par perçage d'un coffre-fort à l'aide d'un trépan médical ; l'accusation d'adultère avec les femmes de pouvoir formulée par Pline 29,20, ou les revenus tirés de la pratique professionnelle (PLINE 29,16 « les Anciens n'admettaient pas que la vie puisse dépendre du paiement d'un salaire »).

des connaissances qui étaient celles de la médecine antique. Encore est-ce difficile, dans la mesure où il y a plusieurs écoles qui peuvent prôner des diagnostics et des thérapies différentes.

1. Erreur et crime ; récit historique et récit de fiction

Comment distinguer entre l'erreur et le crime ? Aux yeux de Caton, dont le discours est rapporté par Plin (*nat.* 29, 14), tous les médecins sont des criminels qui tuent volontairement leurs patients : « Ils se sont juré d'exterminer tous les barbares (*barbaros*) par la médecine et cela même, ils le font moyennant salaire (*mercede*), afin de capter la confiance (*fides*) et de tuer plus à leur aise² ». On ne sait ce qui vexa le plus Caton, le classement des Romains dans la catégorie des barbares ou l'incompétence des médecins grecs³. La confiance (*fides*) est l'élément essentiel de la relation entre malade et médecin ; cette confiance du malade est, aux dires de Caton, trahie par le médecin. Et de fait, le crime médical existe : de nombreux cas de meurtres politiques commis sous le couvert d'une aide médicale sont rapportés par Tacite et Suétone⁴. Tacite rapporte ainsi l'empoisonnement de l'empereur Claude : comme le plat de champignons infecté des poisons de Locuste n'agissait pas assez vite, Agrippine appela le médecin Xénophon, qui enduisit une plume d'un poison violent et l'introduisit dans la gorge de Claude, sous prétexte de le faire vomir⁵.

Le médecin est aussi celui vers lequel se tourne un patient qui n'arrive pas à mourir assez vite, comme Sénèque⁶, mais il peut de ce fait devenir aussi l'auxiliaire de l'ordre de mise à mort d'un tyran. Cicéron rapporte un cas de vengeance politique dans lequel le médecin est employé comme bourreau :

« Qui ne sait que Plator d'Orestide, région libre de la Macédoine, un personnage illustre et noble en ces lieux, est venu comme ambassadeur à Thessalonique auprès de l'homme qui s'est donné à lui-même le titre de général victorieux [Pison] ? Celui-ci, à cause de l'argent qu'il ne pouvait lui

² Les traductions, sauf mention contraire, sont celles de la CUF.

³ GOUREVITCH 1969, p. 527 et GERVAIS 1964, p. 201.

⁴ MULLER 1999, p. 128 et 130-131 ; ANDRÉ 1987 p. 156-157.

⁵ Toutefois, comme TACITE, *Ann.* 12,67 est le seul à rapporter cette version de la mort de Claude, qui n'est pas confirmée par les autres témoins (Plin, Flavius Josèphe, Suétone, Dion Cassius), qui évoquent bien le bolet empoisonné, mais pas l'intervention du médecin Xénophon, GOUREVITCH 1984, p. 350-364 estime que Tacite a brodé sur les rumeurs qui couraient ; en effet le médecin Xénophon continua à couler des jours heureux et ne fut aucunement poursuivi. Elle estime que son rôle aurait pu être simplement la non-dénonciation du crime.

⁶ TACITE, *Ann.* 15,64,3. Un personnage de PLAUTE, Charinus (*Mercator* 472), affirme dans son désespoir « je vais chez le médecin, et je m'y donne la mort par le poison ».

extorquer, le jeta en prison et y dépêcha son médecin pour couper les veines (*qui uenas incideret*) avec la plus atroce cruauté (*foedissime et crudelissime*) à un ambassadeur, un allié, un ami, un homme libre. » (Cicéron, *Sur la réponse des haruspices* 35)

D'autres cas sont rapportés par Suétone, qui affirme que Néron « accordait seulement un délai de quelques heures à ceux qui recevaient l'ordre de mourir ; et, pour prévenir tout retard, il leur envoyait des médecins chargés, en cas d'hésitation, de les "soigner" (*curare*) sur-le-champ ; c'était son expression pour dire de leur ouvrir les veines, afin de provoquer la mort⁷ ». Le mot *curare* prend ici le sens de l'antonyme (soigner / faire mourir). Dans ces exemples, le médecin prête son bras à des manœuvres politiques destinées à éliminer des opposants.

Pline 29,18-20 s'indigne alors que les médecins ne soient pas traduits en justice :

« Aucune loi d'autre part ne punit l'ignorance meurtrière (*inscitiam capitaleam*) ; il n'est pas d'exemple qu'elle ait été châtiée. Les médecins s'instruisent à nos risques et périls, ils poursuivent leurs expériences grâce à des morts (*experimenta per mortes agunt*), et c'est seulement chez le médecin que l'homicide (*hominem occidisse*) est assuré de l'impunité totale. Bien plus ! on transfère le blâme, on rejette la faute sur l'intempérance (*intemperantia*) du malade, et l'on va jusqu'à incriminer ceux qui ont succombé. (...) Quelle profession, en effet, est plus fertile en empoisonnements ou en captations d'héritages ? »

Les reproches de Pline portent sur trois points : d'abord la hiérarchie des valeurs, puisque le soin du malade n'est plus l'objectif premier, mais qu'il passe après le désir d'instruction ; cette instruction leur manque donc, insinue-t-il, et les médecins acquièrent leur expérience dans une sorte de formation continue en observant les malades ; puis il évoque les problèmes éthiques posés par la dissection des cadavres, qu'il présente comme une réalité contemporaine, alors que la pratique en a été limitée à l'Alexandrie des Ptolémées⁸ ; enfin il vitupère le renversement de la culpabilité, qui passe du médecin au malade, accusé d'*intemperantia* ; par ce mot, Pline laisse entendre qu'on lui reproche d'avoir commis des excès causes de la maladie⁹.

⁷ SUÉTONE, *Néron* 37, 3.

⁸ Le présent de Pline (*experimenta agunt*) est ambigu, car il peut s'agir d'un présent de vérité générale, pourtant inscrit dans un cadre historico-temporel qui est celui du monde contemporain « aucune loi ne punit... ». VON STADEN 1989, p. 445-446 a montré qu'il n'y avait pas d'indice de dissection et de vivisection humaine après le milieu du troisième siècle av. J.-C. ; BYL 1997, p. 118-120, s'appuyant sur les témoignages de Rufus d'Ephèse, Soranos et Galien, estime que la dissection n'était pas pratiquée à Rome au premier siècle ; de même LEITH 2014, p. 42-43.

⁹ PLINE emploie ailleurs *intemperantia* dans le sens d'excès alimentaires ou de boisson (11,205 ; 14,58) ou d'excès vénériens (10,100 ; 24,58 *intemperantia libidinis*), et, dans un passage que nous verrons plus loin, d'excès dans les traitements (29,23).

Aux dires de Pline, il n'y a aucun exemple de poursuite en justice¹⁰. Pourtant, c'est lui-même qui nous fait connaître un peu plus loin la condamnation du médecin Alcon :

« Il est connu que (...) l'empereur Claude confisqua par une condamnation (*damnato*) dix millions de sesterces au chirurgien Alcon, et que celui-ci, exilé (*exulanti*) en Gaule, puis rappelé, n'en regagna guère moins en peu d'années. » (Pline 29,22)

Cette phrase ne permet pas de savoir ce qui était reproché à ce chirurgien, qui est peut-être le même¹¹ que celui que dénonce Martial, et qui sert de faire-valoir au barbier Antiochus dans l'échelle de la cruauté :

« Plus doucement Alcon coupe les hernies étranglées et, de sa main de praticien, rabote les os fracturés. » (Martial 11,84)

Alcon a-t-il échoué dans une opération délicate qui impliquait un membre de l'entourage de Claude ? On ne le sait pas. Pline ne fait pas mention d'un tribunal, mais d'une sanction financière et d'un exil, qui sont le fait du prince.

Existait-il une loi qui aurait permis de poursuivre un médecin ? La *lex Aquilia*, votée vers 286 av. J.-C., permettait de demander une compensation financière à celui qui avait tué illégalement un esclave ou du bétail d'autrui ; mais elle ne semble pas s'être appliquée aux hommes libres¹². Le recueil de lois commentées du *Digeste* d'Ulpien, d'époque tardive¹³, affirme à propos de la justice rendue par les tribunaux :

Sicuti medico imputari euentus mortalitatis non debet, ita quod per imperitiam commisit, imputari debet: praetextu humanae fragilitatis delictum decipientis in periculo homines innoxium esse non debet

« Si l'issue mortelle ne doit pas être imputée au médecin, au contraire, celle qu'il a entraînée par son manque d'expertise (*imperitia*) doit lui être imputée : sous prétexte de la fragilité humaine, le délit de tromper les

¹⁰ GOUREVITCH 1970, p. 741, relève que « dans la littérature antique nous ne connaissons pas d'exemple de plainte véritable et circonstanciée, tout au plus une affaire très vaguement évoquée par Galien ». La raison en est que « aux yeux des Anciens, et plus particulièrement des Grecs, la santé, si elle était un idéal de perfection physique et intellectuelle, n'était nullement un droit ».

¹¹ Alcon est cité encore par MARTIAL 6,70,6, en compagnie d'autres médecins contemporains, Dasius et Symmachus. VALLAT 2003, p. 259 et note 19, estime que l'Alcon de Pline et celui de Martial sont le même personnage.

¹² La *lex Aquilia* (qui est un plébiscite) a été probablement votée en 287/286 ; elle concerne la réparation des dommages occasionnés aux esclaves et animaux par quelqu'un d'autre que le propriétaire ; NUTTON 2019, p. 134.

¹³ Le *Digeste* a été rédigé dans les premières décennies du III^e s. ap. J.-C., mais ses fragments ont été réunis au VI^e siècle.

hommes dans le danger ne doit pas rester sans châtement ». (Digeste d'Ulpien 1,18,6,7, trad. Gitton-Ripoll)

Le terme *imperitia* est la clé d'une possible mise en accusation ; mais ses contours sont flous. Il s'agit au positif (*peritus*) de l'expérience, de l'expertise, difficilement appréciable. C'est pourquoi la suite de la phrase précise qu'il faut qu'il y ait intention nuisible : *decipere homines*, « tromper les hommes ». Et de fait, la volonté de tromper est plus facile à prouver que l'inexpertise médicale, comme le montrent les exemples de médecins jugés par le tribunal dans le livre X des *Métamorphoses* d'Apulée¹⁴. Les empoisonnements relèvent en effet d'une autre loi¹⁵.

La défiance de Pline envers les médecins était aggravée par le fait qu'ils s'exprimaient en grec :

« Il n'y a d'autorité dans cette profession que pour ceux qui emploient le grec, même auprès des ignorants et de ceux qui ne connaissent pas cette langue. Le public, en effet, accorde moins de créance (*minus credunt*) à ce qui concerne sa santé, lorsqu'il comprend. » (Pline 29, 17)

De fait, le grec est la langue de la médecine, non par désir de cacher quoi que ce soit comme le prétend Pline, mais du fait du développement plus précoce de cet art en Grèce par rapport à l'état encore « archaïque » de la médecine latine lors de la rencontre des deux cultures, selon M. D. Grmek¹⁶. L'opinion de Caton et de Pline, hostiles à la médecine grecque, était-elle représentative des autres Romains ? Pline a dans ce dernier exemple une attitude opposée à celle des patients : le fait qu'ils ne comprennent pas ce que leur dit le médecin augmente son prestige et semble une garantie de son excellence. L'auteur le plus critique envers les médecins, après Caton et Pline, est Martial ; mais son œuvre de satiriste

¹⁴ APULÉE met en scène plusieurs personnages de médecins criminels : en 10,25-26 le médecin qui a fourni le poison est pris à son propre piège et meurt, forcé de boire le remède fatal qu'on lui a demandé de préparer. Au contraire, en 10,8-11, le médecin feint seulement de donner une potion fatale et s'en justifie devant le tribunal. Dans les deux cas, il s'agit d'un poison, explicitement demandé et donné en tant que tel, situation qui relève du droit commun. C'est ce que dit le Digeste d'Ulpien (*Digesta seu Pandectae Iustiniani Augusti* 9,2,7,6) : *Celsus autem multum interesse dicit, occiderit an mortis causam praestiterit, ut qui mortis causam praestitit, non Aquilia, sed in factum actione teneatur. Unde adfert eum qui uenenum pro medicamento dedit et ait causam mortis praestitisse, quemadmodum eum qui furenti gladium porrexit : nam nec hunc lege Aquilia teneri, sed in factum*, « Celse dit qu'il y a une grande différence entre tuer et fournir la cause de la mort, de sorte que celui qui fournit la cause de la mort ne relève pas de la loi Aquilia, mais d'une action sur les actes. Il cite à ce sujet l'exemple de celui qui a donné un poison à la place d'un médicament, et dit que c'est fournir la cause de la mort, comme celui qui a tendu un glaive à un fou furieux : car ce dernier ne relève pas de la loi Aquilia, mais répond de ses actes » (trad. V. Gitton-Ripoll).

¹⁵ *Lex de ueneficiis et sicariis* édictée sous Sylla, voir MULLER 1999, p. 132.

¹⁶ GRMEK 1991, p. 196.

l'oblige à grossir le trait, et quand il annonce une opération chirurgicale délicate que le médecin fait exprès de rater parce qu'elle concerne un rival en amour, est-il dans l'exagération ou dans le récit ?

« Le Rhète Baccara a confié sa verge à soigner à un médecin, son rival en amour : Baccara sera un Galle. » (Martial 11,74)

Le futur encore inaccompli (*Baccara Gallus erit*) tendrait à faire choisir la première interprétation, et relève du procès d'intention. Pour Martial, le médecin est synonyme de croque-mort :

« Il était autrefois médecin, maintenant Diaulus¹⁷ est croque-mort (*uispillo*) : ce que fait le croque-mort, le médecin le faisait aussi. » (Martial 1,47)

La double spécialisation, dans la mort et dans la médecine, fait écho au jeu de Néron sur le mot *curare* (soigner/tuer) mentionné par Suétone. Pour Martial, il n'est même pas besoin de médecin pour mourir, en rêver suffit :

« Il s'est baigné avec nous, il a dîné gaiement, et pourtant, au matin, Andragoras a été trouvé mort. Veux-tu savoir, Faustinus, la cause d'un décès si soudain ? Il avait vu en songe le médecin Hermocrate¹⁸. » (Martial 6,53)

Ces exemples permettent de soulever une difficulté méthodologique pour cerner la question de l'erreur médicale : la figure du médecin criminel ou tout au moins coupable d'erreur est fréquente dans la littérature latine ; mais il ne faudrait pas prendre pour argent comptant les erreurs médicales imaginées chez les auteurs de fiction. En effet, les médecins incompetents sont nombreux dans le théâtre, la satire ou le roman. Ainsi, Plaute, dans les *Ménechmes* (sc. 6, acte 5), met en scène un examen de Ménechme I par le médecin, qui, trompé par les propos ironiques dont il ne perçoit pas le second degré, et influencé par le beau-père du-dit malade, lui diagnostique une maladie mentale (*insania*) et préconise un traitement par l'hellébore. Il n'a pas compris qu'il y avait eu confusion entre deux personnes (les deux Ménechmes), et il applique un remède conventionnel. Dans le *Curculio* de Plaute, même Esculape est incompetent¹⁹. Dans le genre de la satire, Martial se distingue par les nombreuses épigrammes contre les médecins, dont nous avons

¹⁷ Le nom de Diaulus est à cet égard bien choisi : VALLAT 2008, p. 536, analyse son nom δίαυλος, « double piste », comme le signe d'une double activité, médecin et croque-mort. Mais le mot signifie aussi « double pipeau » selon le *LSJ*, *diaulos* est donc un « double-pipeauteur ».

¹⁸ Bien que le modèle de Martial ait été une épigramme de Lucilius (*Anthologie grecque* 11,257), il a changé le nom du médecin, qui de Hermogénès devient Hermocrate. Il n'y a aucun médecin de ce nom dans le *CIL*. Selon VALLAT 2008, p. 529, Hermocrate est celui qui possède le pouvoir d'Hermès, divinité psychopompe qui conduit les patients dans les enfers.

¹⁹ PLAUTE, *Curculio* 216-222 et 260-263 ; ce dernier passage est une *retractatio* de la scène de guérison divine du *Ploutos* d'Aristophane, voir GERVAIS 1964, p. 206-207.

déjà vu quelques-unes ; il va jusqu'à attribuer sa fièvre à la visite du médecin accompagné de ses élèves :

« J'étais sans forces ; mais toi, Symmachus, tu es venu me voir tout de suite avec une centaine d'élèves. Cent mains m'ont palpé, gelées par la bise : je n'avais pas la fièvre, Symmachus, à présent je l'ai. » (Martial 5,9)

Martial justifie ainsi le propos de Pline sur les médecins qui s'instruisent aux dépens du patient, puisque le satiriste devient un terrain d'apprentissage pour les élèves de Symmaque²⁰. Juvénal, lui, s'attaque à l'école méthodique à travers Thémison de Laodicée :

« J'aurais plus tôt fait de dénombrer les amants d'Oppia, ou les malades que Thémison a assassinés en un seul automne (*quot Themison aegros autumnno occiderit uno*). » (Juvénal 10,220-221)

Le genre romanesque exploite aussi le topos de l'erreur médicale. Apulée, réécrivant l'histoire de Phèdre, déplore l'incompétence des médecins, due à leur ignorance de la nature humaine, puisque le médecin ne voit pas les signes de la passion d'une belle-mère pour son beau-fils :

« Feignant d'être atteinte de langueur, elle cache la blessure de son âme sous les dehors trompeurs d'une maladie du corps. D'ailleurs, le dépérissement général et l'altération du visage ont exactement les mêmes formes, chacun le sait, chez les malades et chez les amoureux : un teint ravagé, des yeux battus, des jambes lasses, un sommeil inquiet, des soupirs d'autant plus profonds que le tourment est plus long. On l'aurait crue flottant seulement dans les vapeurs de la fièvre, si elle n'eût aussi pleuré. Hélas ! médecins, quelle ignorance est la vôtre ! que signifie ce pouls (*uenae pulsus*), cette coloration changeante, cet essoufflement épuisant, ces changements incessants de position qui font se retourner sans arrêt d'un côté et de l'autre ? Dieux bons, comme il est facile de le comprendre, même sans connaître l'art médical et pour peu qu'on ait des lumières sur les passions de l'amour, quand on voit une personne qui brûle sans que son corps soit échauffé ! » (Apulée, *Mét.* 10,2 trad. CUF modifiée)

Ainsi, même un âne comme Lucius est meilleur médecin que les médecins eux-mêmes, dénués de lucidité²¹ ; ce que le médecin ne voit pas, « chacun le sait ». Apulée prend ici le contre-pied de l'histoire de Stratonicé, femme de Séleucos I, dont était tombé amoureux son beau-fils, futur Antiochus I, ce qui avait provoqué en lui une maladie de langueur diagnostiquée par son médecin Érasistrate ; le père accepta de céder sa femme à son fils pour le guérir.

²⁰ Derrière Symmaque, GERVAIS 1964 p. 222, voit Thessalos de Tralles, parce qu'il ne se déplaçait qu'accompagné d'une troupe nombreuse : PLINE 29,9.

²¹ Même exemple d'aveuglement dans la médecine égyptienne, voir le Papyrus Harris 500 cité dans la communication M. C. GRABER lors du colloque.

Dans l'histoire de Stratonice, l'intelligence du médecin sauve le jeune homme ; chez Apulée c'est le contraire : le médecin ne parvient pas à éviter le drame qui se prépare. Il n'est même pas question de son manque d'expérience professionnelle (*imperitia*), mais de l'absence d'une qualité humaine en principe partagée par tous.

Au contraire, dans le roman de Pétrone, c'est cette humanité qui est mise en avant : l'affranchi Séleucus rapporte de façon désabusée l'agonie et la mort d'un ami à lui, Chrysanthus :

« Cinq jours durant, il n'a pas porté à sa bouche une seule goutte d'eau, pas une miette de pain. Finalement, il est allé là où nous irons tous. Ce sont les médecins qui l'ont perdu, ou plutôt son mauvais destin ; car le médecin n'est rien d'autre qu'un réconfort moral (*medici illum perdiderunt, immo magis malus fatus ; medicus enim nihil aliud est quam animi consolatio*). » (Pétrone 42)

En attribuant au médecin la fonction de l'*animi consolatio*, Séleucus évoque l'idée bien romaine du *medicus amicus* cher à Philippe Mudry²², mais c'est aux dépens de son expertise médicale.

Ces personnages de roman expriment les idées du commun des mortels sur les médecins, comme nous le voyons sur les épitaphes²³ :

« Julia Prisca, 20 ans, repose ici. [Je pleurerai moi-même] toujours [la faute] déplorable du médecin si des rois aussi n'étaient pas pareillement enlevés [vers Orcus]. Épouse, j'ai fait défaut en même temps à mon père [et à mon mari], à qui il convient de pleurer, [lui qui est privé de celle qui partageait sa couche]²⁴. »

Même si les clichés du roman coïncident ici avec les inscriptions, il faut donc être prudent dans l'exploitation des données romanesques qui prétendent certes au réel, mais par reconstitution d'une histoire imaginaire. De même, la satire grossit le trait à propos de situations réelles²⁵. Même le récit historique est sujet à caution : L. Muller 1999 a montré que les exemples de médecins assassins

²² MUDRY 1980.

²³ NUTTON 2016, p. 39. Par exemple PLINE 29,11 (cité plus loin).

²⁴ L'épithaphe a été retrouvée en Germanie supérieure à Augst (Ness-Lieb 00105 = Zarker 00068 = Gummerus-02, 00421 = Gummerus-05, p 180 = *AE* 1952, 00016) : Prisca Iulia I[---] / ann(or)um XX. Heic si[ta est]. / Deflendam semper medici [deflerem ego culpam] / si non et reges idem raperentur [ad Orcum]. / Deserui coniunx una pat[rem virumque] / [qu]em lugere [deceat thalami consorte carentem]. La restitution a été proposée par STÄHELIN 1948, p. 11-18, qui s'appuyait sur des comparaisons littéraires ou épigraphiques pour restituer les parties manquantes des vers. RÉMY 2010, p. 180 juge sa restitution correcte.

²⁵ Dans la satire latine, VALLAT 2003 estime que l'image du médecin n'est pas pire que celle des autres professions, et que les gestes médicaux précis sont très rarement évoqués et euphémisés, à cause de la crainte générale des patients qui aurait mis mal à l'aise le lecteur et l'aurait empêché de rire franchement.

sont concentrés sous le règne de Néron dans Tacite et Suétone ; ils participent au portrait à charge de l'empereur, par la perversion des valeurs qu'ils manifestent, tout comme Néron. Il semble donc y avoir, dans la littérature latine, un topos du mauvais médecin, incompetent et impuissant ; les exemples que nous avons vus mettent l'accent, non sur la compétence du médecin, sur laquelle les patients semblent sans illusion, mais sur le manque de sens moral et d'empathie vis-à-vis du malade. La réalité était plus nuancée, comme le montrent les auteurs qui n'hésitent pas à accorder leur pleine confiance aux médecins, comme Sénèque ou Aulu-Gelle. Nous ne considérerons donc maintenant que les erreurs involontaires, sans intention délibérée de nuire, dans les textes non-fictionnels (c'est-à-dire hors théâtre et roman). Pour autant, cela ne signifie pas que les genres que nous allons étudier à présent soient exempts de polémique.

2. Les types d'erreurs médicales et leur mise en évidence

Les erreurs relevées par les patients sont de trois types : 1. Les échecs chirurgicaux, dont nous avons déjà vu un exemple avec Alcon ; 2. Les erreurs thérapeutiques dans le traitement ; 3. Les erreurs doctrinales, à propos de l'analyse de la maladie. Nous examinerons ce qui a permis aux patients de diagnostiquer les erreurs, se faisant ainsi les médecins du médecin.

2.1. Les échecs chirurgicaux

C'est avec la chirurgie que commence la critique de la médecine grecque, quand Pline relate, d'après Caton, l'introduction du premier médecin à Rome, Archagathus, vite renommé « bourreau » (*carnifex*), pour sa « cruauté à trancher et à brûler » :

« Le premier médecin qui vint à Rome arriva du Péloponnèse. Ce fut Archagathus, fils de Lysanias, sous le consulat de L. Aemilius et de M. Livius, en l'an de Rome 535 [219 av. J.-C.] ; on lui donna le droit quiritaire et une boutique achetée sur les fonds publics, au carrefour Acilius. Il fut appelé, d'après son talent, le « vulnéraire » (*uolnerarius*), et au début sa venue fut extrêmement appréciée ; mais bientôt sa cruauté à trancher et à brûler (*saevitia secandi urendique*) lui valut le nom de bourreau (*carnifex*) et fit prendre en dégoût la médecine et tous les médecins. » (Pline 29,12-13)

La chirurgie poussée à l'excès semble ici une erreur, motivée par la cruauté du médecin. Ce défaut fait l'objet d'un consensus de ses patients, qui estiment donc que le recours excessif à cette partie de la médecine n'était pas indispensable. Le rejet de la chirurgie est mentionné également par Scribonius dans la préface (§ 2) :

« La nature craintive des mortels répugnait dans les débuts à s'en remettre au fer et au feu. Et d'ailleurs, c'est ce que font aujourd'hui encore la plupart des gens, pour ne pas dire tous et, à moins d'y être contraints par une impérieuse nécessité et par l'espoir de leur propre salut, ils n'acceptent pas qu'on leur fasse subir des traitements qui sont effectivement à peine supportables (*uix toleranda*)²⁶. »

Par conséquent, pour le patient, sauf s'il voit que sa vie est menacée à court terme, les médecins ont toujours tort de couper, à cause de la crainte de la douleur. C'est pour cela que le chirurgien est facilement accusé de cruauté gratuite. Mais la chirurgie présente aussi aux yeux des profanes le risque de hâter le dénouement :

« Ce fut pendant la censure de L. Paullus et de Q. Marcius [164 av. J.-C.] que, pour la première fois en Italie, les Annales signalent l'apparition du charbon (*carbunculum*), maladie particulière à la province narbonnaise, et à laquelle succombèrent, la même année, tandis que nous écrivions ceci [65 ap. J.-C.], deux personnages consulaires : Julius Rufus et Laecanius Bassus, celui-là par l'ignorance des médecins qui incisèrent le mal (*ille medicorum inscitia sectus*), l'autre après s'être enlevé lui-même du pouce de la main gauche une écharde (*acu*) si petite qu'elle était à peine visible. » (Pline 26,5)

Le charbon « particulier à la Narbonnaise » est-il la même maladie, traduite par des lésions cutanées, que chez les autres auteurs²⁷ ? L'erreur médicale consistant en une opération se manifeste par la mort des patients ; elle est due selon Pline à l'ignorance, *inscitia*, qui relève de l'impéritie évoquée par le *Digeste* : c'est donc que l'emploi de la chirurgie était inadapté, comme le sous-entend Pline, même si la seconde opération, l'enlèvement d'une écharde, menée par le patient sur lui-même sans l'aide de médecins, semble une cause de mort bien suspecte. La détestation des médecins aurait-elle conduit Pline à les rendre cause d'une maladie de toute façon fatale ? De même, son jugement sur l'opération de la cataracte est étonnant :

« Je n'invoquerai pas non plus l'avarice et ces marchés cupides devant la mort imminente, ni la taxation de la douleur et les arrhes prélevées sur la mort, ni ces secrets du métier (*arcana praecepti*), comme d'abaisser la cataracte au lieu de l'extraire (*squamam in oculis emouendam potius quam extrahendam*). » (Pline 29,21)

²⁶ La médecine vétérinaire apporte un éclairage concordant sur le rejet de la cautérisation (le feu), qui, dit CHIRON 32, est réservée aux animaux muets car elle n'est pas supportable par des humains (*quae sufferi non possit nisi a muto animali*).

²⁷ DEROUX 2008 p. 304 rappelle que le *carbunculus* correspond aux maladies appelées maintenant anthrax et charbon.

L'abaissement de la cataracte est pourtant l'opération la plus courante pour remédier à l'opacification du cristallin ; Pline, trompé par l'idée que la partie malade du corps doit être enlevée, attribue à tort cette pratique au goût du lucre²⁸.

La condamnation de la chirurgie dans ces exemples est motivée par l'issue fatale, ou par la douleur ressentie, qui ne peut être envisagée que par un médecin cruel. Le recours à la chirurgie entre dans le cadre plus général des erreurs thérapeutiques, qui sont les plus fréquemment reprochées.

2.2. Les erreurs thérapeutiques

Il y a erreur thérapeutique quand le traitement n'est pas adapté à la maladie. Il est facile pour le patient de s'en rendre compte quand le médecin change le traitement du tout au tout, ce qui arrive relativement souvent d'après une remarque de Livie à Auguste à propos de la clémence à manifester envers les ennemis politiques, et rapportée par Sénèque :

« Fais ce qu'ont coutume de faire les médecins, qui, lorsque les remèdes habituels ne marchent pas, en essaient de contraires. » (Sénèque, *De clementia* III,7,6)

Ces changements de traitement sont relativement fréquents, selon Pline :

« Ne nous en prenons pas à la lie et à la masse ignorante des médecins ; tenons-nous en aux abus que font les maîtres, dans les traitements (*ipsorum intemperantiam in morbis*), de ces diversions par les bains chauds, de la prescription d'un jeûne impitoyable qu'eux-mêmes remplacent, lorsque les malades sont à bout, par des repas trop souvent répétés dans la même journée, et mille repentirs pour réparer leurs erreurs (*paenitentiae modis*). » (Pline 29,23)

C'est ici le même médecin qui change de traitement, mais le correctif thérapeutique peut être amené par un changement de médecin, comme celui qu'a opéré Auguste, soigné par C. Aemilius puis par A. Musa :

« Auguste, qu'il (Antonius Musa) avait tiré d'une maladie grave en appliquant une médication opposée (*contraria medicina*) à celle qui avait été prescrite. » (Pline 29,6)

²⁸ Et il est rejoint par le traducteur CUF, A. ERNOUT, qui essaie de justifier le texte : « L'abaissement de la cataracte, devant être répété, procurait plus de profit au médecin que son extraction ». En réalité, l'abaissement de la cataracte était l'opération normale décrite dans les textes médicaux (JACKSON 2013, p. 60-61), même si la possibilité de l'extraction par aspiration de la cataracte existait, comme l'ont montré les aiguilles creuses de Montballet (FEUGÈRE, KÜNZL, WEISSER 1988).

Le nouveau traitement consistait en bains froids et en boissons froides selon Dion Cassius et Suétone²⁹, mais en laitue selon Pline, s'il s'agit bien du même épisode de 23 av. J.-C.³⁰ :

« On rapporte du moins que le divin Auguste fut dans une maladie sauvé par la laitue (*lactuca*), grâce à la sagacité du médecin Musa, alors que son médecin précédent, C. Aemilius, la lui interdisait avec un scrupule excessif. Elle devint si estimée qu'on trouva le moyen de la conserver avec l'oxymel même pour les mois où elle ne vient pas. On croit qu'elle augmente la quantité du sang. » (Pline 19,128)

La thérapie a été efficace ; mais ce même traitement de bains froids tua le neveu d'Auguste, Marcellus, toujours selon Dion Cassius dans le même passage³¹. Toutefois, Antonius Musa ne semble encourir aucun reproche en dehors de la critique de l'historien grec, on lui édifia même une statue à côté de celle d'Esculape, et Auguste lui accorda l'anneau d'or alors qu'il était affranchi, ce qui était un privilège exceptionnel³². La vitupération du médecin est donc à géométrie variable, et la thérapie par les bains froids en est un bon exemple. Horace, *Ep.* 1,15,2-9, affirme suivre lui aussi les conseils d'Antonius Musa et se baigner en hiver dans l'eau froide, ce qui ne l'empêche pas de blâmer la mère qui trempe son enfant guéri dans le Tibre en hiver (*Satires* 2,3,288-295). En revanche, quand Néron attrape une maladie pour s'être baigné dans les eaux sacrées de la source Marcia, Tacite, *Ann.* 14,22,4, impute cela à la colère des dieux. Il est clair d'après ces exemples que la maladie due au bain d'eau froide est utilisée dans un sens ou dans l'autre selon l'image qu'on veut dresser du baigneur. Le cas de Pline est le plus intéressant : il est le seul à ne pas parler des bains froids à propos de Musa

²⁹ DION CASSIUS 53,30,3 : « Il ne pouvait plus s'acquitter d'aucune tâche, même indispensable, quand un dénommé Antonius Musa lui sauva la vie en le traitant avec des bains froids (*ψυχρολουσία*) et des boissons froides (*ψυχροποσία*) » ; SUÉTONE, *Aug.* 59,1 et 81,1 (*frigidis curari*).

³⁰ Les deux passages pourraient se rapporter au même épisode, dans la mesure où la laitue est un légume froid. HIPPOCRATE, *Régime* 2,54,3 ; CELSE 2,27. La nature refroidissante de la laitue est exploitée par DETIENNE 2007 à propos de la mort d'Adonis, p. 91-107 (d'après le corpus médical grec, Dioscoride et Oribase p. 102). Toutefois, SUÉTONE, *Aug.* 77 rapporte qu'Auguste mangeait volontiers de la laitue. MICHLER 1993, p. 768, ne se prononce pas sur l'identité des deux épisodes pathologiques. Nous avons estimé, comme l'éditeur CUF de DION CASSIUS 53 (p. 93, note 210), qu'il s'agissait du même épisode.

³¹ DION CASSIUS 53,30,4 : « Mais il fallait bien que Musa, qui s'attribuait une action qui n'était que le fait de la Fortune et du destin, fût immédiatement rattrapé par la vérité : ce traitement sauva, certes, Auguste, mais pas Marcellus, qui tomba malade peu de temps après Auguste et mourut, bien que Musa en personne l'eût soigné à l'identique ».

³² SUÉTONE, *Aug.* 59 ; DION CASSIUS 53,30,3.

dans ces deux passages, mais seulement de la laitue³³. Cette absence est sans doute volontaire, comme nous le verrons plus loin.

Le signe le plus évident de l'erreur thérapeutique est la mort du patient. Ainsi, Pline reproche à un médecin égyptien l'emploi des cantharides, et plus précisément leur absorption en potion :

« Mais une importante question se pose à leur sujet, car en ingestion elles sont toxiques, surtout pour la vessie où elles provoquent de violentes douleurs. Le chevalier romain Cossinus, connu par l'amitié que lui portait l'empereur Néron, ayant été atteint de lichen, l'empereur fit venir d'Égypte, afin de traiter cette affection, un médecin qui, pour lui avoir administré une potion de cantharides, tua son malade (*interemit*). » (Pline 29,93)

L'action et l'usage des cantharides ont été récemment étudiées par M.-H. Marganne. Ces insectes coléoptères sécrètent de la cantharidine, une substance vésicante, et sont un ingrédient de la pharmacopée antique, en usage depuis Hippocrate. Elles sont employées le plus souvent en traitement externe dans les affections cutanées, mais parfois aussi en potion ; leurs dangers, et notamment le risque mortel en cas de surdosage dans une potion, étaient connus des médecins grecs³⁴. Dans ce cas, pourquoi avoir employé en potion un ingrédient qu'il était plutôt d'usage d'appliquer en externe dans les affections dermatologiques ? M.-H. Marganne évoque la disgrâce physique qui aurait suivi l'application d'un caustique rongeur³⁵. Le médecin égyptien avait donc pris en compte dans son traitement à la fois la tradition hippocratique et les préoccupations esthétiques d'un personnage de la cour de Néron. En effet, cette maladie nouvelle³⁶ était soignée par des caustiques qui brûlaient la peau, ce qui, dit Pline, était pire que le mal puisque les patients étaient défigurés :

« Le mal (*id malum*) ne touche ni les femmes, les esclaves, le bas peuple ni la classe moyenne, mais il atteint les grands, qui transmirent vite la maladie, surtout par le baiser. Nombre de ceux qui se résignèrent à endurer l'application du traitement n'obtinrent que des cicatrices encore plus hideuses que le mal. On le soignait en effet par des caustiques, et si les chairs n'étaient brûlées jusqu'aux os, le mal répugnant récidivait. » (Pline 26,3 CUF modifiée)

³³ PLINE 19,128 et 29,6 ; il évoque en revanche les bains froids en 25,77, à propos du frère de Musa, Euphorbe, médecin de Juba et inventeur, avec son frère, de la coutume romaine, mais sans dire explicitement que ce sont ces bains froids qui ont sauvé Auguste.

³⁴ MARGANNE 2021, p. 197 et 203-206.

³⁵ MARGANNE 2021 p. 208 ; PLINE 29,3 ci-dessous.

³⁶ PLINE 26,3 : « Ce fléau n'avait existé ni chez nos ancêtres ni chez nos pères, et c'est au milieu du règne de l'empereur Claude que le mal se glissa pour la première fois en Italie, importé d'Asie ». Sur l'identification de cette maladie nouvelle, voir GRMEK 1991, p. 206-208 ; sur les angoisses esthétiques des patients, MUDRY 2017, p. 832.

La critique par Pline du médecin égyptien est donc biaisée ; tout en ayant l'air de se retrancher derrière le bon sens et la raison, il fait apparaître comme une incongruité forcément étrangère ce qui relève de la médecine la plus classique.

C'est pour ce motif de traitements aberrants qu'il condamne aussi deux médecins marseillais, Crinas et Charmis, dont les traitements lui semblent contre-productifs ; pire, il affirme que l'originalité de leurs traitements n'est dû qu'au désir de se distinguer :

« C'est alors que Crinas de Marseille, associant la pratique de deux sciences (*arte geminata*), le surpassa en considération : pour paraître plus prudent et plus religieux (*cautior religiosiorque*), il réglait le régime alimentaire et son horaire d'après le mouvement des astres mathématiquement relevé sur des tables astronomiques. Tels étaient les maîtres de nos destinées, lorsque soudainement Charmis, également de Marseille, fit invasion dans Rome (*repente ciuitatem... inuasit*). Non seulement il condamna les médecins qui l'avaient précédé, mais il proscrivit aussi les bains chauds et, persuadant les gens de se baigner dans l'eau froide, même au cœur de l'hiver, il plongea les malades dans les bassins (*mersit aegros in lacus*). Nous vîmes alors des vieillards consulaires s'enorgueillir d'être raidis de froid (*in ostentationem rigentes*) ; n'avons-nous pas là-dessus le témoignage de Sénèque³⁷ ? Il est hors de doute que tous ces intrigants (*omnes istos*), à l'affût de la vogue (*famam*) par n'importe quelle nouveauté, ne l'acquéraient qu'au prix de notre vie. De là ces misérables querelles d'opinions au chevet des malades, où nul ne veut céder pour ne pas paraître de l'avis d'un autre ; de là cette navrante inscription funéraire : mort de trop de médecins. » (Pline 29,9-11)

Crinas de Marseille a le tort d'associer l'astrologie à la médecine, science qui est régulièrement blâmée par les Romains³⁸. Quant à Charmis, le bain froid qu'il préconise risque de tuer les vieillards qu'il est supposé soigner. On mesure la mauvaise foi de Pline, qui blâme cette soi-disant invention de Charmis, alors qu'il n'a pas condamné Antonius Musa – et on comprend maintenant pourquoi il n'a parlé que de la laitue. L'objectif de Charmis n'est que d'obtenir une bonne réputation (*fama*) selon Pline, en recherchant l'originalité d'un traitement qui va à l'encontre des habitudes, et ce souci s'oppose bien sûr à la guérison des patients. On touche là un problème de fond : la *fama* était essentielle pour le médecin, en dehors de tout diplôme médical officiel. Le médecin était contraint de procéder à sa propre propagande, comme Galien, et de défendre par le *logos* ou par les faits son action thérapeutique. Les adjectifs accolés à *medicus* dans les textes latins montrent que le médecin est jugé sur sa réputation : *praestantissimus* (Quintilien 3,6,64), *spectatissimus* (Apulée, *Met.* 10,26), *nobilis* (Cicéron, *Pro Cluentio* 57).

³⁷ En effet, SÉNÈQUE dans les *Lettres à Lucilius* 83,5 se vante d'être amateur de lotions froides (*psychrolutes*) et de commencer l'année par un bain froid dans le Tibre.

³⁸ Contre l'astrologie HORACE, *Odes* 1,11,2-3. La discipline que pratique Crinas s'appelle l'iatromathématique (GOUREVITCH 1984, p. 381).

La fable de Phèdre sur le médecin devenu cordonnier illustre l'importance de la réputation :

« Un mauvais cordonnier, perdu de misère, s'était mis à exercer la médecine dans un pays où il était inconnu ; il débitait un prétendu antidote, et grâce à son habile verbiage, il acquit de la renommée (*uerbosis adquaesiuit sibi famam strophis*). Un jour qu'il gisait sur sa couche, épuisé par une grave maladie... le roi du pays voulut éprouver son savoir : il demanda une coupe, y versa de l'eau, feignant de mêler un poison au remède du médecin, et ordonna à celui-ci de vider la coupe à son tour, avec l'offre d'une récompense. La crainte de la mort fit alors avouer à notre homme que ce n'était pas à une science médicale quelconque, mais à la stupidité de la foule qu'il devait sa réputation (*uerum stupore uulgi factum nobilem*). » (Phèdre 1,13)

Tous ces exemples dénoncent l'erreur due à l'impéritie médicale. On remarque tout de même la fréquence des critiques pliniennes envers des médecins non romains, révélatrices d'un *a priori* négatif plus politique que scientifique. La critique du bain froid est formulée à l'encontre du marseillais Charmis : mais cette thérapie avait été mise à la mode par Antonius Musa, ce que Pline se garde bien de rapporter, sans doute parce qu'il ne veut pas nuire à l'image d'Auguste.

2.3. Erreurs de fond (doctrinales)

Enfin, la troisième catégorie d'erreur reprochée aux médecins est soit une connaissance insuffisante de la médecine, soit un défaut de raisonnement qui peut être prouvé par la logique. Le premier est mis en lumière par des patients nécessairement un peu cultivés ; de fait, il y avait moins de distance entre l'art médical et le patient dans l'Antiquité qu'aujourd'hui, estime D. Gourevitch³⁹.

Aulu-Gelle 18,10 rapporte une anecdote personnelle, dans laquelle, atteint de fièvre au fin fond de l'Attique, il est soigné par un médecin rustique qui se trompe dans le vocabulaire médical, mélangeant les veines et les artères : lui est reprochée une *loquendi imperitia* :

« Là, je m'étais couché, parce que me survenaient une diarrhée sévère et une fièvre aiguë. Comme le philosophe Calvisius Taurus et d'autres, quelques-uns de ses disciples, étaient venus là, d'Athènes, pour me voir, le médecin trouvé dans ces lieux, qui se tenait alors à mon chevet, avait commencé à raconter à Taurus de quels maux je souffrais, avec quelle intensité et avec quels intervalles la fièvre arrivait et repartait. Alors dans sa lancée, comme il disait que mon petit corps se faisait plus résistant : "Tu peux, dit-il à Taurus, toi aussi comprendre cela même, si tu lui touches la veine (*φλεβός*)", ce qui se dit assurément ainsi avec nos mots : "si tu lui touches la veine (*uenam*)". Comme les hommes cultivés qui étaient avec Taurus avaient été choqués de

³⁹ GOUREVITCH 1970, p. 742 : « La médecine, infiniment moins technique, faisait véritablement partie de la culture ».

ceci, de cette faute de langue (*loquendi imperitiam*), à savoir qu'il avait dit « veine » à la place d'« artère » (*uenam pro arteria*), comme un médecin pas du tout efficace, et qu'ils le faisaient savoir par des chuchotements et l'expression du visage, alors là Taurus dit assez doucement, comme c'était son habitude : « Nous sommes certains, excellent homme, que tu n'ignores pas ce qu'on appelle 'veine' et ce qu'on appelle 'artère' : que les veines, d'un côté, ont la propriété d'être immobiles et ne sont recherchées que pour la saignée, mais que les artères, par leur propre mouvement et leur pouls montrent l'état et la mesure des fièvres ; mais, à ce que je vois, tu as parlé de façon plus familière qu'ignorante ; ce n'est pas en effet toi seul, mais d'autres aussi, se trompant de la même manière, que j'ai entendus dire 'veine' au lieu d'artère'. Fais donc en sorte que nous constations que tu es plus rigoureux dans tes soins que dans ton langage, et avec la bienveillance des dieux, par ton œuvre, remets-nous cet homme en bonne santé et solide aussi vite que possible ». » (Aulu-Gelle 18,10, trad. V. Gitton-Ripoll)

Le philosophe Calvisius Taurus a connaissance des acquis de la médecine alexandrine : les veines sont les vaisseaux du sang, en revanche les artères sont emplies de souffle, le *pneuma*, qui produit le pouls ; ce pouls est plus rapide en cas de fièvre (Hérophile). Voici un cas extrême où l'homme cultivé a plus de connaissances que le simple médecin. Ce genre de propos tient plus de la controverse entre médecins ; mais elle est ici menée par un non-spécialiste, ce qui signifie que la connaissance des principes de la physiologie faisait partie de la formation du philosophe (et de fait, Démocrite, Épicure et d'autres ont avancé des explications physiologiques du fonctionnement de l'homme). La réprimande amicale de Calvisius vise toutefois peut-être plus à mettre en avant ses connaissances physiologiques qu'une réelle faille dans la formation du médecin de campagne ; car le mot *uena* est régulièrement employé dans les textes latins à propos du pouls, y compris dans le traité médical de Celse⁴⁰.

2.4. Une erreur de pronostic ?

Un cas est particulièrement intéressant, c'est celui d'une possible erreur de pronostic, qui non seulement n'a pas été blâmée, mais a entraîné une correction de la réalité pour répondre au pronostic erroné, du type prédiction auto-réalisatrice ou performative. Il s'agit du récit de la mort de Tibère rapporté par Tacite :

« Voici comment fut découvert qu'il approchait de ses derniers moments. Il y avait un médecin remarquable par son art, appelé Chariclès, habitué non à diriger la santé du prince, mais à mettre à sa disposition ses conseils. Celui-ci, faisant mine de s'éloigner pour vaquer à ses propres affaires et saisissant sa main en manière d'hommage, lui tâta le pouls des veines (*pulsum*

⁴⁰ CELSE 3,6,6 ; autres exemples dans les textes littéraires reproduits dans cette communication : OVIDE, *Pont.* 1,6,36 ; TACITE, *Ann.* 6,55 ; APULÉE, *Mét.* 10,2. Sur la formation du médecin d'Aulu-Gelle et la culture médicale du philosophe Calvisius Taurus, voir LE BLAY 2019, p. 14-17.

uenarum attigit). Et il ne l'abusa pas : car Tibère, peut-être offensé et refoulant d'autant plus profondément sa colère, ordonne de resservir la table et reste couché au-delà de son temps habituel, comme s'il dédiait <le festin> en l'honneur d'un ami parti. Chariclès cependant certifia à Macron que son souffle le quittait et qu'il n'en avait pas pour plus de deux jours. Ensuite tout est fait dans la hâte, par des conversations entre les présents, par des messagers aux légats et aux armées. Le dix-septième jour avant les calendes d'avril, sa respiration s'étant coupée, on crut qu'il avait accompli sa destinée mortelle ; et Caius César sortait au milieu d'un concours de félicitations pour prendre possession de l'empire, quand soudain on rapporte que la voix et la vue sont revenues à Tibère et que sont appelés les serviteurs de ses repas pour le remettre de sa faiblesse. Alors c'est une épouvante générale ; tous se répandent de tous côtés, chacun pour soi feint l'affliction ou l'ignorance ; mais César, muré dans le silence, tombant de haut, s'attendait au pire. Macron, sans trembler, ordonne d'étouffer le vieillard sous un amas de couvertures et de quitter la maison. C'est ainsi que finit Tibère, dans la soixante-dix-huitième année de son âge. » (Tacite, *Annales* 6,55, CUF modifiée)

Le médecin Chariclès, prenant le pouls de l'empereur, pronostique une fin brève, sous quarante-huit heures. Aussitôt, les courtisans organisent la succession et préviennent Caligula ; le pronostic semble confirmé par une faiblesse de Tibère. Mais voilà que l'empereur ressuscite et tient à montrer qu'il a repris ses esprits en réclamant à manger⁴¹. Le pronostic de Chariclès était donc probablement erroné. Que faire ? Devant les risques encourus par tous pour avoir accueilli avec trop d'empressement l'annonce de la mort de Tibère, le préfet du prétoire Macron prend une décision radicale : il va faire en sorte de rendre le pronostic correct en étouffant le vieillard sous des couvertures. Il ne s'agit donc pas officiellement d'une erreur médicale (ce n'est pas ainsi que Tacite présente les choses), ni même de sa dissimulation : le pronostic fatal, qui arrangeait tout le monde, est exécuté par le pouvoir politique qui se substitue à l'issue naturelle.

Si l'on résume les moyens que le patient a de s'apercevoir de l'erreur médicale, ils tiennent principalement à l'utilisation de la logique : le traitement défie le bon sens, ou est changé du tout au tout, ou se traduit par la mort du patient. Il n'est pas question d'envisager la cohérence entre traitement et école médicale. Est parfois considérée comme une erreur ce qui ne l'est pas, comme l'abaissement de la cataracte ; dans ce cas l'erreur est celle du patient (ou du témoin, ici Pline) qui a tellement peu confiance dans les médecins qu'il est

⁴¹ Tibère ne faisait par ailleurs aucun cas des avis des médecins selon TACITE, *Ann.* 6,52 : « habitué d'ailleurs à se moquer de l'art des médecins (*medicorum artes*), et de ceux qui, passé trente ans, ont besoin, pour connaître ce qui leur est bon ou mauvais, des conseils d'autrui ». Lors du festin, comprenant que Chariclès avait profité de son salut pour faire l'inspection de son pouls, il avait tenu à faire mentir un éventuel pronostic fâcheux en faisant durer le festin plus que de coutume.

persuadé d'en savoir plus qu'eux. La question de la dissimulation de l'erreur ne se pose pas, puisqu'il n'y a pas de poursuite pénale.

La possibilité de l'erreur médicale est donc largement connue, voire exagérée par le public, qui va mettre en place diverses stratégies pour s'en prémunir.

3. Les conséquences de la crainte de l'erreur médicale

3.1. Sur les patients

Face à l'erreur médicale, diverses stratégies sont mises en œuvre par les patients. La première, celle de Caton et de Pline, est le refus total de la médecine grecque. Elle se traduit chez Pline par un effort pour développer une médecine romaine moins dangereuse, qui s'appuiera sur les plantes et les remèdes simples ; c'est aussi la position de Scribonius Largus dans les *Compositiones*. Cette recherche du moindre danger est celui de la majorité des gens, selon Scribonius, qui répugnent à la chirurgie.

Le problème qui semble avoir été le plus grand est la détresse intellectuelle devant les concepts grecs, non seulement d'ordre linguistique, mais aussi doctrinal, qui interdisait aux patients de comprendre la logique et la nécessité de la thérapie. C'est pour cela que Celse a choisi de traduire en latin la médecine grecque, afin de donner aux Romains les clés – en latin et en grec – pour comprendre le discours médical. Mais tout le monde n'avait sans doute pas lu Celse.

Une autre solution, qui devait rassurer les malades qui en avaient les moyens, était de confronter différents médecins au chevet du patient : et de fait, beaucoup des textes que nous avons vus mentionnent « les médecins », « mort de trop de médecins ». Quel avantage y avait-il donc alors ? Les débats entre ces médecins pouvaient contribuer à éclairer, pour le patient qui les écoutait, la cause de la maladie et la justification des traitements, et lui évitaient le sentiment de l'arbitraire ; par ailleurs ce contexte agonistique, qui n'est pas étranger à la médecine puisqu'il était également celui du recrutement des médecins publics⁴², pouvait être vu comme une recherche de la vérité par le dialogue.

Cicéron dans le *Pro Cluentio* 57 semble énoncer une vérité générale quand il dit : « pour les maladies du corps, plus elles sont délicates (*ut quisque est difficillimus*), plus on recourt à un médecin connu et réputé (*ita medicus nobilissimus atque optimus quaeritur*) ». C'est la réputation que Cicéron place en premier dans les critères de choix ; plus le médecin sera connu (*nobilissimus*), meilleur (*optimus*) il sera. La réputation est donc un critère essentiel du choix.

⁴² ANDRÉ 1987, p. 113-114.

La littérature médicale grecque mentionne des malades récalcitrants, qui refusent de prendre les remèdes du médecin⁴³. Il n'y a pas d'équivalent dans la littérature médicale latine, qui certes ne se fonde pas sur des études de cas particuliers⁴⁴.

Mais la plupart des malades semblent avoir été fatalistes, et avoir accepté les conseils de leur médecin, même s'ils occasionnent des souffrances supplémentaires. Pline le Jeune rapporte le stoïcisme de Titius Aristo, qui accepte un traitement éprouvant que nous jugerions contre-productif :

« Tu serais étonné, si tu étais là, de voir avec quelle patience il supporte précisément cette maladie, comme il lutte contre la douleur, comme il résiste à l'envie de boire, comme il endure la chaleur incroyable de la fièvre sans s'agiter et couvert. » (Pline le Jeune 1,22,7)

Bien mieux, on a l'impression qu'un traitement pénible est l'occasion de manifester un stoïcisme qui leur fait gloire, comme les vieux sénateurs grelottant dans le bain froid « par ostentation » disait Pline ; les patients n'étaient pas moins critiqués que leur médecin. La maladie est l'occasion de la vertu, estimait Sénèque. Supporter stoïquement la fièvre sous les couvertures prend facilement un côté ostentatoire chez Martial, qui vitupère ceux qui profitent de cette occasion pour faire admirer leur parure de lit à leurs visiteurs venus les réconforter :

« Zoïle est malade : cette fièvre est l'effet de ses couvertures. Supposons-le bien portant ; quel besoin aura-t-il de ses couvre-pieds d'écarlate ou d'un matelas apporté du Nil ou d'un autre plongé dans la teinture de Sidon à l'odeur violente ? Ne faut-il pas être vraiment malade pour étaler de si extravagantes richesses ? Qu'as-tu à faire avec les médecins ? Envoie promener tous les Machaons. Tu veux guérir ? Prends mes couvertures. » (Martial 2,16)

On a l'impression qu'en l'absence de certitude, c'est un fatalisme pessimiste qui l'emporte :

« Il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de guérir le malade : le mal parfois l'emporte sur la science (*docta plus ualet arte malum*). » (Ovide, *Pontiques* 1,3,17-18)

Il en est ainsi de deux textes très célèbres décrivant chacun une épidémie, la peste d'Athènes chez Lucrèce et l'épizootie du Norique chez Virgile. Dans les deux cas, les médecins ou les vétérinaires sont impuissants, et se trompent même

⁴³ Dans le domaine grec, voir ALESSI 2015, p. 258, avec des exemples tirés du corpus hippocratique.

⁴⁴ Un exemple comme celui de Ménechme I (PLAUTE, v. 951) qui refuse de prendre le traitement d'hellébore que lui prescrit le médecin, parce qu'il sait qu'il n'est pas fou, même s'il n'a pas encore compris la raison de la confusion, est difficile à étendre à la vie quotidienne.

en administrant du vin aux chevaux, ce qui ne fait que les rendre plus furieux, dit Virgile⁴⁵. Ces deux descriptions saisissantes terminent chacune un livre, le 3 des *Géorgiques* et le 6 de Lucrèce, clôturant ainsi l'ouvrage sans espoir de traitement.

3.2. Du point de vue du médecin

Bien que des sanctions pour erreur professionnelle soient rares⁴⁶, le comportement des médecins est tout de même influencé par la défiance des patients. On pourrait relire le Serment d'Hippocrate dans cette optique, en montrant qu'il répond par avance aux accusations d'immoralité (crime), de cruauté, dans le but non seulement d'affirmer une éthique professionnelle qui le mette au-dessus de tout soupçon, mais de l'affirmer aux yeux du monde et surtout des patients. De plus, confrontés à l'accusation de tuer les patients s'ils tentent quelque chose dans les cas désespérés, les médecins sont tentés de refuser les soins, comme il ressort de cette remarque de Celse :

« Assez rarement, mais quelquefois pourtant, la maladie aussi est nouvelle. Il est manifestement faux d'affirmer que ce cas ne se produit pas, du moment que, de nos jours, une femme est morte en quelques heures d'une descente de chair hors des parties génitales et qui y demeurerait attachée. Cela se fit sans que les médecins les plus éminents eussent découvert le mal dont il s'agissait et le remède. Mon avis est qu'ils n'ont rien tenté parce que, s'agissant d'une personne de haut rang, aucun d'eux n'a voulu, avec une conjecture à lui, courir le risque de passer pour l'avoir tuée au cas où il n'aurait pu la sauver. Mais il est vraisemblable qu'en se débarrassant d'une telle crainte, quelqu'un eût pu imaginer un traitement, et ce qu'il aurait tenté eût donné peut-être un résultat. » (Celse, préface 49-50, trad. Ph. Mudry)

Celse explique le renoncement du médecin en se référant au climat de défiance dont nous avons déjà vu de nombreux exemples⁴⁷, qui pourrait conduire à une accusation de meurtre formulée (mais non sanctionnée) contre le médecin ; sa réputation en serait en tout cas affectée. Il ne faut toutefois pas exclure la possibilité que cette prudente abstention fasse tout simplement partie de l'éthique professionnelle : *primum non nocere*⁴⁸. L'attitude est en effet générale, c'est ce qu'affirme Ovide dans les *Pontiques*, qui montre que les médecins abandonnent les cas désespérés :

⁴⁵ VIRGILE, *Georg.* 3,511-514.

⁴⁶ NUTTON 2019, à travers l'étude de quelques cas, relève les possibles sanctions suivantes contre les mauvais médecins : perte de la réputation, perte de l'immunité des liturgies.

⁴⁷ A ces exemples il faut ajouter le cas du beau-fils médecin qui refuse de soigner sa belle-mère, de peur que, si le traitement échoue, il en soit tenu pour responsable (*imputabitur mihi si quid accesserit*), SÉNÈQUE LE PÈRE, *Controverses* 4,5.

⁴⁸ La formule latine, qui traduit HIPPOCRATE, *Epidémies* 1,2,5 ὠφελεῖν, ἢ μὴ βλάπτειν, est citée pour la première fois en latin par LACTANCE, *Epitome Diuinarum Institutionum* 55,3, mais à propos de la justice : *primum est enim non nocere, proximum prodesse*.

« Souvent le malade, abandonné par les soins habiles des médecins (*aliquem sollers medicorum cura reliquit*), ne perd pas espoir malgré son pouls défaillant (*uena deficiente*). » (Ovide, *Pontiques* 1,6,35-36)

Dans le cas où le médecin accepte de soigner un patient atteint d'une maladie sans espoir, se pose alors le problème de la franchise : doit-il dire au patient la vérité sur son cas ? Sénèque est d'avis que pas forcément :

« Un grammairien ne rougira pas d'un solécisme qu'il aura fait sciemment ; il rougira, s'il l'a fait par ignorance. Le médecin qui ne voit pas que le malade s'en va (*deficere aegrum*) est, quant à son art, plus en faute que s'il fait semblant de ne pas le voir (*magis peccat quam si intellegere dissimulat*). » (Sénèque, *Lettres à Lucilius* 95,9)

La faute consistant à dissimuler (*dissimulat*) la gravité du cas au patient est moins grave, dit-il, que celle de ne pas voir l'issue fatale, qui se range parmi les erreurs de diagnostic. La dissimulation, dans ce cas, semble être due à un sentiment d'humanité qui ménage le moral du patient⁴⁹.

Enfin, si une erreur a vraiment été commise, Celse⁵⁰ et Quintilien louent le médecin capable de l'avouer pour ne pas la renouveler dans les générations futures :

« Hippocrate, le brillant médecin (*clarus arte medicinae*), s'est comporté, selon moi, très honnêtement (*honestissime*), quand il a reconnu certaines de ses erreurs (*quosdam errores suos confessus est*), afin de prémunir la postérité contre l'erreur (*ne posterii errarent*)⁵¹. » (Quintilien 3,6,64).

Mais ce repentir provient d'un médecin grec, et non romain.

Conclusion

L'erreur médicale, fréquente dans le monde romain si l'on en croit les auteurs les plus antihelléniques, était tout de même acceptée comme un corolaire inéluctable de la triangulation maladie-malade-médecin. Elle n'était donc que très

⁴⁹ GOUREVITCH 1970, p. 737-745, s'appuyant sur l'étude du corpus hippocratique, montre que le médecin cache au patient la gravité de son cas afin de ne pas aggraver son état ; l'exemple de Titius Aristo dans PLIN LE JEUNE et d'Atticus rapporté par CORNÉLIUS NÉPOS 25,21 montrent que le malade avait tendance, dans les cas désespérés, à mettre spontanément un terme à sa vie. Selon Galien, le médecin peut mentir au patient sur la gravité de la maladie si le patient n'est pas courageux (ALESSI 2015 p. 253).

⁵⁰ CELSE 8,4,3-4. Voir aussi GOUREVITCH 1970 p. 743 et MUDRY 1986 p. 443 pour d'autres exemples d'aveu d'erreur des médecins du corpus hippocratique.

⁵¹ Il s'agit d'HIPPOCRATE, *Epidémies* 5,27, étudié dans les articles de D. Soleil et P. Luthon dans le présent volume.

rarement sanctionnée par des poursuites pénales, car l'*imperitia* du médecin était très difficile à prouver. La question de la dissimulation de l'erreur ne se posait donc pas non plus. Seul était condamnable l'empoisonnement ; mais les meurtres effectués sur ordre du pouvoir n'étaient pas inquiétés. Il n'est pas dit que Xénocrate, le médecin d'Agrippine, ni le médecin de Pison aient été poursuivis. Toute la difficulté pour le patient était donc de caractériser l'erreur ; il le faisait grâce à la ressource de sa propre logique, plus rarement de ses connaissances, et s'exposait lui-même à de nouvelles erreurs du fait qu'il connaissait ou comprenait mal le principe du traitement. Au-delà des erreurs, ce qui était reproché au médecin à Rome, c'était surtout un manque d'humanité. Une certaine mauvaise foi est apparue chez les témoins que nous avons cités à propos de l'exercice de la médecine, surtout chez Pline, qui pourtant écrit dans un genre qui se fonde sur les faits – mais ceux qui ne vont pas dans le sens de sa démonstration sont passés sous silence, comme le succès des bains froids d'A. Musa auprès d'Auguste.

La difficulté de mettre en évidence les erreurs et la difficulté à appréhender la logique médicale conduisaient le patient à un certain fatalisme qui mettait côte à côte Orcus et le médecin. En cela, les patients antiques, attendant beaucoup moins du médecin, semblent très différents des patients modernes.

BIBLIOGRAPHIE

- ALESSI R. 2015, « Le médecin au chevet de ses patients : peurs, simulations, fausses déclarations, mensonges, erreurs », *Peurs antiques*, S. Coin-Longeray et D. Vallat (éd.), Saint-Étienne, p. 251-261.
- ANDRÉ J. 1987, *Être médecin à Rome*, Paris.
- BYL S. 1997, « Controverses antiques autour de la dissection et de la vivisection », *Revue belge de philologie et d'histoire* 75, p. 113-120.
- DEROUX C. 2008, « Trois mots du vocabulaire médical latin (*aciditas*, *acidiua*, *carbunculus*) et le 'Nouveau Gaffiot' », *Latomus* 67, p. 301-314.
- DETIENNE M. 2007, *Les jardins d'Adonis*, Paris (1^e éd. 1972).
- FEUGÈRE M., KÜNZL E., WEISSER, U. 1988, *Les aiguilles à cataracte de Montbellet*, Tournus.
- GERVAIS A. 1964, « Que pensait-on des médecins dans l'ancienne Rome ? », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 2, p. 197-231.

- GOUREVITCH D. 1969, « Déontologie médicale : quelques problèmes, I », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome* 81, p. 519-536.
- 1970, « Déontologie médicale : quelques problèmes, II », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome* 81, p. 737-752.
- 1984, *Le triangle hippocratique dans la médecine gréco-romaine : le malade, sa maladie et son médecin*, Paris.
- GRMEK M. D. 1991, « La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques », in *Le latin médical, la constitution d'un langage scientifique*, G. Sabbah (éd.), Saint-Étienne, p. 195-214.
- JACKSON R. 2013, « De la cosmétique à la cataracte : les instruments romains pour le soin des yeux », in *La coupe d'Hygie, médecine et chimie dans l'Antiquité*, M. Pardon-Labonnelie (éd.), Dijon, p. 52-61.
- LE BLAY F. 2019, « Quelle place pour la médecine ? Etude d'un exemple de vulgarisation scientifique », *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain*, F. Le Blay dir., p. 79-92.
- LEITH D. 2014, « Alexandrian disputes on dissection and vivisection », *Pegasus* 57, p. 36-44.
- MARGANNE M.-H. 2021, « L'utilisation des insectes dans la pharmacopée de l'Égypte gréco-romaine », in *Le microcosme animal en Égypte ancienne, de l'effroi à la vénération*, S. H. Aufrère et C. Spieser (éd.), Louvain-Paris-Bristol, p. 195-218.
- MARKWART M. 1993, « *Principis medicus* : Antonius Musa », *ANRW* II,37,1, p. 757-785.
- MUDRY Ph. 1980, « *Medicus amicus*. Un trait romain dans la médecine antique », *Gesnerus* 37, p. 17-20.
- 1986, « La déontologie médicale dans l'Antiquité grecque et romaine. Mythe et réalité », *Revue médicale de la Suisse romande* 106, p. 3-8.
- 1992, « Le médecin félon et l'énigme de la potion sacrée (Apulée, *Mét.* 10, 25), in *Maladie et Maladies, histoire et conceptualisation. Mélanges en l'honneur de Mirko Grmek*, D. Gourevitch (éd.), Genève, p. 171-180.
- 2017, « La question des maladies nouvelles. Enquête médicale et sociétale dans le monde antique », *Medicina nei Secoli : Arte e Scienza*, N. S. 29, p. 825-840.

- MULLER L. 1999, « Soulagement, diagnostic et mise à mort : Néron et les médecins », in *Néron : histoire et légende*, J.-M. Croisille, R. Martin et Y. Perrin (éd.), Bruxelles, p. 125-134.
- NUTTON V. 2016, *La médecine antique*, Belles-Lettres, Paris.
- 2019, « Punishing the Incompetent Physician: some neglected cases », *Archiv für Papyrusforschung*, Beiheft 40, p. 133-138.
- RÉMY B. 2010, *Les médecins dans l'Occident romain*, Bordeaux.
- STÄHELIN F. 1948, *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* 47, p. 11-18.
- VALLAT D. 2003, « Les gestes médicaux chez les poètes satiriques : lecture sémiotique », in *Manus medica*, F. Gaide et F. Biville (éd.), Aix-en Provence, p. 255-269.
- 2008, *Onomastique, culture et société dans les Épigrammes de Martial*, Bruxelles.
- VON STADEN H. 1989, *Herophilus: The Art of Medicine in Early Alexandria*, Cambridge.